



# Informations en matière de durabilité concernant Mercier Van Lanschot – Growth Portfolio

Mercier Van Lanschot  
Anvers, septembre 2023

# Table des matières

|                                                                                                                                                                               |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Résumé.....                                                                                                                                                                   | 3  |
| Pas d'objectif d'investissement durable .....                                                                                                                                 | 5  |
| Décarbonation sur la voie du zéro émission nette .....                                                                                                                        | 5  |
| Alignement sur les directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales et sur les principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ..... | 5  |
| Incidences défavorables sur les thèmes de durabilité .....                                                                                                                    | 5  |
| Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier .....                                                                                                     | 6  |
| Stratégie d'investissement .....                                                                                                                                              | 7  |
| Part des investissements .....                                                                                                                                                | 8  |
| Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales .....                                                                                                             | 9  |
| Méthodologies .....                                                                                                                                                           | 10 |
| Sources de données et traitement .....                                                                                                                                        | 11 |
| Limites de la méthodologie et des données.....                                                                                                                                | 12 |
| Due diligence .....                                                                                                                                                           | 13 |
| Politique d'engagement .....                                                                                                                                                  | 14 |

# Résumé

Mercier Van Lanschot Growth Portfolio (« le Fonds ») relève de l'article 8 du règlement SFDR.

Le Fonds fait la promotion des **caractéristiques environnementales** figurant dans la notation ESG MSCI :

- atténuation du changement climatique et atténuation de celui-ci conformément à l'Accord de Paris sur le climat (émissions de carbone, empreinte carbone des produits, financement de l'impact environnemental, vulnérabilité aux changements climatiques et opportunités écologiques/de transition telles que les technologies propres, les bâtiments verts et les énergies renouvelables) ;
- utilisation durable et protection des ressources hydriques et marines (stress hydrique) ;
- transition vers une économie circulaire (approvisionnement en matières premières) ;
- prévention et lutte contre la pollution (pollution et déchets, émissions toxiques et déchets, matériaux d'emballage et déchets et déchets électroniques) ;
- protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes (biodiversité et utilisation des terres)

Le Fonds fait la promotion des **caractéristiques sociales** figurant dans la notation ESG MSCI :

- travail décent, en ce compris le capital humain (gestion du travail, santé et sécurité, développement du capital humain, normes de travail sur la chaîne d'approvisionnement) ;
- niveaux de vie adéquats et bien-être pour les utilisateurs finaux, en ce compris la responsabilité des produits (sécurité et qualité des produits, sécurité chimique, protection financière du consommateur, respect de la vie privée et protection des données, investissements responsables, risques sanitaires et démographiques)
- autres thèmes sociaux, dont l'opposition de certaines parties prenantes (approvisionnement controversé et relations communautaires) et les opportunités sociales (accès aux communications, aux finances et aux soins de santé, et opportunités en matière d'alimentation et de santé).

Les investissements durables que le Fonds vise en partie contribuent d'une part à l'**atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci** (conformément à l'Accord de Paris sur le climat). D'autre part, le Fonds vise également des **investissements socialement durables**. Ceux-ci **contribuent surtout à la santé et au bien-être** à tout âge.

Il n'existe pas actuellement **de part minimum d'investissements durables conformes à la taxonomie de l'UE**.

La politique d'évaluation des pratiques en matière de **bonne gouvernance** repose sur l'application de la MSCI ESG Leaders Methodology, qui applique un taux de 50 % de « best-in-class » selon les notations ESG MSCI. Les entreprises qui, selon la notation ESG MSCI, obtiennent une note relativement faible en matière de critères de gouvernance par rapport à leurs homologues sectorielles sont dans ce cas exclues, tandis que les « chefs de file » sont conservés.

La **stratégie d'investissement** du Growth Portfolio consiste en un portefeuille à gestion active de titres cotés en bourse (principalement des actions et des obligations, ou d'autres fonds qui investissent en actions ou obligations), avec une allocation d'actifs conforme au profil de risque.

Pour mesurer le degré de réalisation des caractéristiques promues, le Fonds utilise un certain nombre d'**indicateurs de durabilité**. Les principaux indicateurs environnementaux sont l'intensité carbone, les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone. Le principal indicateur social est l'exclusion d'entreprises violant les principes du PMNU et les directives de l'OCDE. Il existe également des critères pour exclure ou éviter les entreprises qui tirent (une partie de) leur chiffre d'affaires des activités suivantes : armes controversées, armes nucléaires, armes conventionnelles, armes à feu et munitions civiles, tabac, charbon thermique, extraction de gaz (non)conventionnelle, production d'électricité, alcool et jeux d'argent et de hasard.

Pour **surveiller** la promotion des caractéristiques environnementales et sociales, les investissements du Fonds sont contrôlés à l'aune des critères ESG. Chaque investissement effectué par le Fonds a subi et passé avec succès le test ESG. La due diligence ESG est intégrée dans les différentes phases du processus d'investissement. Les principales sources de données utilisées par le Fonds sont MSCI ESG Research et ISS Datadesk. Bien que ces fournisseurs de données fassent partie des principaux fournisseurs mondiaux d'études et de données ESG, la qualité des données est également garantie par la réalisation occasionnelle d'études de marché servant de base à des analyses. Un audit et une certification indépendants sont par ailleurs effectués tous les six mois par le Forum Ethibel.

En contrôlant de cette manière la qualité des données et en utilisant les données de façon cohérente, les **limites des données** indiquées ci-dessous n'ont pas d'influence sur la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds.

L'**engagement** est à la fois direct et indirect par le biais de groupes de collaboration internationaux. Le Fonds rédige un rapport annuel sur les activités d'engagement qu'il a déployées.

Ce document contient de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds et sur la manière dont elles sont promues.

# Pas d'objectif d'investissement durable

Mercier Van Lanschot Growth Portfolio (« le Fonds ») promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais n'a pas d'objectif d'investissement durable.

## Décarbonation sur la voie du zéro émission nette

Les caractéristiques environnementales promues par le Fonds visent en premier lieu à contribuer à la réalisation des objectifs climatiques de l'Accord de Paris. Cette trajectoire de décarbonation comprend des objectifs à court terme (2025), une ambition à moyen terme (2030) et un engagement à long terme d'atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2050. Même si aucun indice n'a été répertorié comme indice de référence, le Fonds vise d'ici 2025 une intensité carbone de l'ensemble du portefeuille conforme à la trajectoire de l'indice de référence de l'UE aligné sur l'Accord de Paris. Cette trajectoire part d'une intensité carbone inférieure de 50 % à celle de l'indice de référence officiel du Fonds en 2021, avec une diminution annuelle de 7 % par la suite. Les positions du Fonds empêchant la réalisation de cet objectif seront vendues.

## Alignement sur les directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales et sur les principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

Le Fonds exclut des entreprises en appliquant des critères d'exclusion stricts, dont certains indicateurs défavorables importants. Ces critères tiennent compte de normes internationales (selon les données ESG MSCI) telles que le Pacte mondial des Nations unies, les directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales, les principes directeurs de l'ONU pour les entreprises et les droits de l'homme et les principes d'investissement responsable de l'ONU.

## Incidences défavorables sur les thèmes de durabilité

Les investissements durables que le Fonds entend en partie réaliser doivent répondre à nos normes « do no significant harm » (DNSH) et à nos critères d'investissement durable, en plus du respect de pratiques de bonne gouvernance. Le processus d'investissement du Fonds applique un filtre qui exclut les entreprises actives notamment dans les secteurs des armes (tous les types), du tabac et de l'alcool (voir supra pour la liste complète des exclusions). Les entreprises sujettes à de graves controverses ESG sont également exclues.

La due diligence et le monitoring du Fonds comprennent, à l'annexe 1, tableau 1, les PAI (« Principal Adverse Impact Indicators », principaux indicateurs d'incidences négatives) 1-6 en matière d'émissions de gaz à effet de serre, le PAI 7 en matière de biodiversité, le PAI 8 en matière d'eau, le PAI 9 en matière de déchets et les PAI 10-14 en matière de questions sociales et de ressources humaines.

Le processus d'investissement du Fonds a recours à une combinaison des principaux indicateurs d'incidences négatives indiqués dans ce qui précède et de mesures ESG générales pour déterminer les incidences négatives existantes et potentielles sur les facteurs de durabilité, avec un monitoring du nombre de controverses graves et très graves pour chaque objectif d'investissement. Cette large série d'indicateurs est prise en compte dans la composition du portefeuille, l'exclusion d'investissements, l'intégration ESG, la stratégie best-in-class et l'actionnariat actif (engagement et politique de vote).

# Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le Fonds fait la promotion des **caractéristiques environnementales** figurant dans la notation ESG MSCI :

- atténuation du changement climatique et atténuation de celui-ci conformément à l'Accord de Paris sur le climat (émissions de carbone, empreinte carbone des produits, financement de l'impact environnemental, vulnérabilité aux changements climatiques et opportunités écologiques/de transition telles que les technologies propres, les bâtiments verts et les énergies renouvelables) ;
- utilisation durable et protection des ressources hydriques et marines (stress hydrique) ;
- transition vers une économie circulaire (approvisionnement en matières premières) ;
- prévention et lutte contre la pollution (pollution et déchets, émissions toxiques et déchets, matériaux d'emballage et déchets et déchets électroniques) ;
- protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes (biodiversité et utilisation des terres)

Aucun indice de durabilité spécifique n'est désigné comme point de référence en ce qui concerne la réalisation des caractéristiques environnementales précitées.

Le Fonds fait la promotion des **caractéristiques sociales** figurant dans la notation ESG MSCI :

- travail décent, en ce compris le capital humain (gestion du travail, santé et sécurité, développement du capital humain, normes de travail sur la chaîne d'approvisionnement) ;
- niveaux de vie adéquats et bien-être pour les utilisateurs finaux, en ce compris la responsabilité des produits (sécurité et qualité des produits, sécurité chimique, protection financière du consommateur, respect de la vie privée et protection des données, investissements responsables, risques sanitaires et démographiques)
- autres thèmes sociaux, dont l'opposition de certaines parties prenantes (approvisionnement controversé et relations communautaires) et les opportunités sociales (accès aux communications, aux finances et aux soins de santé, et opportunités en matière d'alimentation et de santé).

Aucun indice de durabilité spécifique n'est désigné comme point de référence en ce qui concerne la réalisation des caractéristiques sociales précitées.

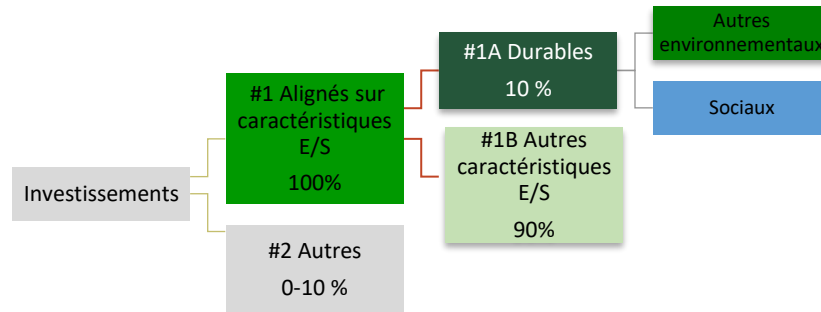
# Stratégie d'investissement

Le Fonds propose un portefeuille à gestion active de titres cotés en bourse (principalement des actions et obligations ou d'autres fonds qui investissent en actions ou obligations) avec une allocation d'actifs axée sur la croissance.

Le Fonds n'investit pas dans des entreprises impliquées dans des controverses ESG très graves concernant l'impact défavorable des activités, produits et services de ces entreprises sur l'environnement, la société et/ou la gouvernance. Les émetteurs d'obligations doivent également disposer d'une note ESG MSCI minimale de BBB et les obligations d'État de pays ayant une note inférieure à 40/100 au classement de l'Indice de Perception de la Corruption sont exclues. D'autres exclusions sont encore appliquées pour garantir la préservation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds. Enfin, la politique du Fonds autorise uniquement des investissements dans des entreprises qui satisfont à la méthodologie MSCI ESG Leaders, avec application d'une proportion de 50 % des meilleures entreprises (best-in-class) sur la base des notations ESG MSCI. Deux thèmes sont évalués sur ce plan : la Gouvernance d'entreprise et le Comportement de l'entreprise. Cela permet d'éviter les entreprises ayant de mauvaises pratiques en matière de gouvernance.

# Part des investissements

Le Fonds investit dans des instruments alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales de la stratégie d'investissement, comme décrite ci-dessus. Le Fonds détiendra au minimum 10 % de ses avoirs dans des investissements durables, au sens de l'article 2(17) du règlement SFDR, pour chaque profil d'investissement (Revenus, Défensif, Neutre, Vert et Offensif).



Les investissements durables que le Fonds vise en partie contribuent d'une part à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (conformément à l'Accord de Paris sur le climat). D'autre part, le Fonds vise également des investissements socialement durables. Ceux-ci contribuent principalement à la santé et au bien-être à tout âge. Le Fonds ne peut détenir plus de 10 % de liquidités, auxquelles aucune garantie environnementale et sociale minimale n'est appliquée.



## Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Les performances ESG du Fonds sont contrôlées en permanence pendant toute la durée de vie du Fonds.

Le mécanisme de contrôle interne réside notamment dans l'application cohérente et le suivi de la méthodologie MSCI ESG Leaders. Cette méthodologie est revue chaque année en mai et adaptée provisoirement par la suite en août, novembre et février. Le gestionnaire du Fonds dispose à chaque fois de trois mois pour effectuer les modifications nécessaires. Le mécanisme de contrôle externe revêt la forme de l'audit et de la certification semestriels indépendants réalisés par le Forum Ethibel. Ce dernier vérifie et certifie la mesure dans laquelle le Fonds respecte les critères ESG imposés figurant dans le prospectus et la documentation officielle.

# Méthodologies

La méthodologie utilisée pour mesurer le degré de réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds est la MSCI ESG Leaders Methodology, qui repose pour sa part sur la MSCI ESG Ratings Methodology. Vous trouverez de plus amples informations sur les MSCI ESG Leaders et l'ESG Ratings Methodology ici (sous FURTHER READING) : <https://www.msci.com/msci-esg-leaders-indexes>.

L'application de la MSCI ESG Leaders Methodology à un univers d'investissement déterminé vise, au travers notamment d'une stratégie best-in-class, à ne sélectionner que les meilleures entreprises (par rapport à leurs pairs) sur le plan des caractéristiques ESG. Nous appliquons en l'occurrence un taux de 50 % de best-in-class. Cela signifie que seules les 50 % d'entreprises les mieux notées entrent en ligne de compte pour un investissement. Les notations ESG MSCI (et donc la méthodologie qui les sous-tend) sont utilisées à cette fin. Les notations ESG MSCI servent à mesurer la manière dont une entreprise gère les risques et les opportunités ESG pertinents d'un point de vue financier. MSCI utilise une méthodologie fondée sur des règles pour identifier les chefs de file (« leaders ») et les retardataires (« laggards ») du secteur en fonction de leur exposition aux risques ESG et de la manière dont ils gèrent ces risques par rapport à leurs homologues sectoriels. Les notes ESG MSCI vont de « leader » (AAA, AA) à « retardataire » (B, CCC), en passant par « moyen » (A, BBB, BB).

Les indicateurs des principales incidences défavorables sont suivis tant au niveau des entreprises qu'au niveau du portefeuille.

L'intensité carbone du Fonds dans son ensemble est le principal paramètre pour les émissions de carbone et est calculée sur la base du chiffre d'affaires (intensité carbone moyenne pondérée). Ce paramètre est utilisé dans le cadre de l'ambition « zéro émission nette » du Fonds à l'horizon 2050.

Des étapes d'engagement sont utilisées pour mesurer le succès de celui-ci. Tous les contacts dans le cadre de l'engagement sont enregistrés et classés : Étape 1 (l'entreprise est informée), Étape 2 (l'entreprise reconnaît la question), Étape 3 (l'entreprise s'engage à apporter des améliorations) et Étape 4 (preuve d'amélioration).

## Sources de données et traitement

Les principales sources de données utilisées pour réaliser chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds sont MSCI ESG Research et ISS DataDesk. D'autres sources sont encore utilisées, par exemple : Indice de Perception de la Corruption (<https://www.transparency.org/>), urgewald Global Coal Exit List (<https://coalexit.org/>), services de relations avec les investisseurs des entreprises dans lesquelles le Fonds investit et Bloomberg.

MSCI ESG Research et ISS DataDesk font partie des principaux fournisseurs mondiaux d'études et de données ESG. Toutefois, pour garantir la qualité des données, le gestionnaire ne se fie pas uniquement à leur statut de leaders. Il effectue occasionnellement des études de marché servant de base à des analyses.

Les données sont traitées de manière cohérente. Le traitement sera en outre automatisé en 2023.

Une part inconnue des données utilisées repose sur des estimations.

# Limites de la méthodologie et des données

Les données ESG fournies par des parties externes ne sont pas parfaites. Une enquête de due diligence est par conséquent effectuée concernant les données utilisées dans le processus ESG du Fonds. Pour garantir la qualité des données, une concertation peut être organisée de temps à autre avec les entreprises dans lesquelles le Fonds investit et avec les fournisseurs de données externes. En surveillant de cette manière la qualité des données et en utilisant ces données de manière cohérente, les limites des données indiquées ci-dessous n'ont pas d'influence sur la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds.

Les limites générales sont les suivantes (liste non exhaustive) :

- Incohérences entre fournisseurs de données. Les notes ESG peuvent momentanément varier fortement d'un fournisseur de données à l'autre.
- Données incorrectes. Les données collectées par des parties externes peuvent diverger des données publiées par l'entreprise. Cette situation peut aboutir à un dialogue avec les entreprises concernées afin de les aider à améliorer la communication d'informations, ainsi qu'à une concertation avec les fournisseurs de données pour qu'ils corrigent leurs données et en améliorent la qualité.
- Couverture insuffisante. Les entreprises ne sont pas toutes suivies par les principaux fournisseurs de données ESG.
- Biais lié à la capitalisation boursière. En raison de leur volonté de transparence, les grandes entreprises (selon leur capitalisation boursière) ont tendance à fournir des informations plus complètes que les petites et moyennes entreprises, qui disposent de ressources moins importantes pour le faire.
- Hypothèses de modélisation. Les modèles et hypothèses de modélisation peuvent conduire à des résultats très différents lors de l'évaluation des données ESG.
- Omission. Les entreprises ne communiquent pas toutes des informations aux fournisseurs de données.
- Caractère rétrospectif. La plupart des données ESG sont rétrospectives. Le Fonds encourage par conséquent les entreprises à communiquer leurs ambitions et objectifs et à les lier à la rémunération des administrateurs. En effet, cette donnée est révélatrice de la direction prise par l'entreprise.

## Due diligence

Chaque investissement effectué par le Fonds a fait l'objet d'un examen ESG et a été approuvé. La due diligence ESG est intégrée dans les différentes phases du processus d'investissement.

Comme indiqué dans ce qui précède, les contrôles internes sont notamment effectués en appliquant et en suivant la MSCI ESG Leaders Methodology. Le Forum Ethibel réalise également un audit et une certification périodiques et indépendants.

# Politique d'engagement

L'engagement est à la fois direct et indirect, au travers de groupes de collaboration internationaux tels que Climate Action 100+. La politique d'engagement se focalise (principalement, mais pas uniquement) sur les secteurs de l'énergie et des services aux collectivités. Le gestionnaire du Fonds considère en effet le changement climatique comme le principal défi de société actuel. Et ce sont les entreprises de ces deux secteurs qui ont le plus grand impact direct sur le changement climatique. Par conséquent, ce sont ces mêmes entreprises qui peuvent le plus contribuer directement à un changement positif au niveau de la problématique climatique.

Au moyen d'un engagement visant tant à sensibiliser (*engagement for awareness*) qu'à produire un changement (*engagement for change*), le gestionnaire du Fonds cherche à encourager les changements positifs au sein des entreprises. Cette démarche couvre un large éventail d'aspects stratégiques, financiers, environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise et vise à :

- obtenir des informations sur la stratégie, la politique et les programmes des entreprises et à mieux les comprendre ;
- faire en sorte que les conseils d'administration et les équipes de direction des entreprises supervisent et gèrent correctement les risques ESG, et que les entreprises saisissent de façon satisfaisante les opportunités environnementales et sociales ;
- encourager les entreprises à appliquer les meilleures pratiques en matière de gouvernance.

Les activités d'engagement du Fonds font l'objet d'un rapport annuel.

Mercier Van Lanschot - Desguinlei 50 - 2018 Antwerpen/Anvers

Tél. +32 (0)3 286 78 00 Fax +32 (0)3 281 07 94 [info@merciervanlanschot.be](mailto:info@merciervanlanschot.be)

[www.merciervanlanschot.be](http://www.merciervanlanschot.be)